Réf. Farde e-Assemblées : 2603554

N° OJ : **14**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2024

Objet : Asbl Globe Aroma.- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl Globe Aroma pour une subvention de 5.000,00 EUR pour le projet "Art for You(th): Crée ta ville du futur" ;

Considérant que l'asbl Globe Aroma est un lieu de travail et de rencontre artistique établi au centre de Bruxelles ;

Considérant que l'asbl Globe Aroma a lancé en 2023 le projet Art for You(th) afin de créer un lien durable entre les jeunes et les lieux culturels de la ville ;

Considérant que "Art For You(th)" s'adresse spécifiquement aux mineurs non accompagnés qui séjournent dans les centres d'asile et d'accueil ;

Considérant que "Art for You(th)", en collaboration avec Passa Porta et l'artiste Charlotte Boddaert, souhaite travailler spécifiquement sur l'espace public à Bruxelles ;

Considérant les objectifs suivants de ce projet :
- Explorer l'espace public,
- Collaborer,
- Créer un sentiment d'adhésion ;

Considérant que ce projet se déroulera du 2 septembre 2024 au 27 septembre 2024 ;

Considérant que toutes les conclusions, idées et observations des jeunes seront rassemblées dans un zine qui sera publié par Passa Porta ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2024 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl Globe Aroma pour le projet "Art for You(th) : Crée ta ville du futur", est adopté.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :